

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre
Séance plénière
du vendredi 11/12/2025

COMPTE-RENDU

Présents et excusés : Cf listes d'émargement.

La séance est ouverte par Madame Michèle SELLERON, Conseillère départementale et Présidente de la Commission de l'action sociale et des solidarités humaines.

1- Information sur l'évolution de la situation des EHPAD et sur la politique gérontologique (proposition de motion) - annexe 1

Mme BRIALIX rappelle le contexte actuel de la situation des EHPAD et fait lecture à l'assemblée de cette motion. Après discussion, il est proposé l'amendement de Mme PORNET (représentant la CGT) souhaitant qu'une précision soit apportée au paragraphe 5 de la motion concernant les décisions prises par l'État ayant un impact financier sur les recettes de la sécurité sociale et qui doivent être compensées.

Mme BRIALIX modifiera la motion dans le sens souhaité par Mme PORNET.

La motion sera transmise aux membres de l'assemblée plénière ainsi qu'aux parlementaires de l'Indre.

Mme SELLERON propose d'adopter la motion.

En l'absence de vote contre et abstention, la motion est adoptée.

2- Point d'actualité sur la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD) – annexe 2

Mme de GOUVILLE rappelle le contexte et les enjeux de la réforme tant au niveau national qu'à l'échelle locale.

La date limite de dépôt des dossiers de demande d'autorisation des SAD est fixée au 31/12/2025.

Mme de GOUVILLE apporte au CDCA quelques éléments d'organisation à venir :

- **L'ADMR** envisage de créer une nouvelle association en lien avec le SSIAD de l'association le Castel, à l'EHPAD de Saint Sévère et une partie de l'ADMR du Boischaut Sud.
- **La Fédération Familles Rurales de l'Indre**, dans le cadre de cette réforme va se réorganiser au 01/01/2026 en deux associations :
 - **ASTR** : Les SSIAD du sud du département, Saint-Gaultier, Argenton sur Creuse et Saint Plantaire se sont rapprochés de Familles Rurales de l'Indre et vont former le SAD mixte ASTR. Ils s'orientent vers une convention transitoire avec la création d'une nouvelle association porteuse d'un SAD mixte.
 - **FRATRI** : les SSIAD publics de Châtillon, Buzançais, Châteauroux- Le Blanc, Valencay, Levroux, Vatan, Issoudun et La Châtre formeront des SAD mixtes avec FRATRI.
- **L'ASMAD** disposant déjà un SAAD et de deux SSIAD, a opté pour une autorisation départementale pour un futur SAD mixte.

Dès que l'autorisation sera délivrée, les structures porteuses devront fonctionner en SAD mixte (ce qui implique la mise à jour de leur organisation et de leur fonctionnement : moyens de communication, budget de fonctionnement...).

Certains dossiers sont en cours de complétude, d'autres sont déjà complets et à l'étude pour validation par le Département de l'Indre et la Direction départementale de l'ARS 36.
Il est rappelé qu'il n'y aura pas de rupture de prise en charge des patients.

M. VIRAUT s'interroge sur les conséquences et les avantages de cette réforme pour les usagers.

Mme de GOUVILLE souligne que l'objectif est d'avoir une meilleure prestation intégrée entre le soin et l'aide. L'utilisateur n'aura à contacter qu'un seul et unique prestataire. L'accès aux droits en matière d'accompagnement et de soin se verra simplifié.

S'agissant du personnel, la réforme permettra d'améliorer la pluridisciplinarité des interventions.

Mme de GOUVILLE rappelle que 25 % des heures d'accompagnement ne sont pas réalisées faute de personnel. Mme DUPEUTY, informe que 90 places supplémentaires en soins infirmiers sont octroyées au département de l'Indre. Pour autant, dans le cadre de la réforme, la répartition entre les services sera réalisée afin de favoriser les secteurs sous-dotés.

Mme DUPEUTY précise qu'un accompagnement SSIAD se fait uniquement sur prescription médicale. Il est rappelé qu'en l'absence de médecin traitant, tout médecin (y compris hospitalier) peut prescrire cette intervention.

Mme DUPEUTY fait état de la sous dotation de médecin dans le Département de l'Indre. Elle évoque certains dispositifs qui permettent de pallier à cette problématique, tel que les consultations avancées. Ces consultations permettent, dans les zones où les médecins spécialistes manquent, de rapprocher les consultations spécialisées (pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie, cardiologie, diabétologie...) des lieux de santé les plus accessibles par la population (maisons de santé, hôpitaux de proximité...).

Les membres du CDCA indiquent que la problématique du transport des patients à leurs rendez-vous médicaux est complexe notamment pour les personnes isolées ou pour se rendre en dehors du département. M. NIQUET informe que la Fédération Familiales Rurales de l'Indre souhaite développer le transport solidaire sur l'ensemble du département. Le transport solidaire repose sur la mobilisation de bénévoles (rémunérés). Il est constaté que 50 % des demandes de transport solidaire concernent déjà des trajets pour véhiculer des patients à des rendez-vous médicaux.

3- Point sur les évolutions du secteur du handicap :

Dans le cadre du PRIAC, l'Agence Régionale de Santé et le Département ont acté la création d'un nouveau SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) spécialisé pour les troubles du spectre autistique et troubles du neuro développement (TSA/TND) via un AAP et l'extension de places pour les SAMSAH existants.

En 2025, suite à l'appel à projet, le SAMSAH TSA/TND a été attribué à l'association ADAPEI 36 avec 15 places ouvertes.

S'agissant de la réforme des ESAT (Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail), Mme DUPEUTY informe qu'un plan législatif et réglementaire permet de renforcer et de mettre en évidence les droits des travailleurs ESAT avec notamment une période d'essai réduite à 3 mois, (la participation de l'État à la complémentaire santé), des droits collectifs élargis, un parcours sécurisé vers l'emploi ordinaire et un nouveau contrat d'accompagnement par le travail.

L'objectif de cette réforme est de faciliter l'intégration à un parcours ordinaire et de proposer de nouveaux débouchés pour les travailleurs ESAT.

Le comité départemental de l'école inclusive s'est réuni le 10/12/2025. Mme DUPEUTY présente ce bilan. Ce document est consultable en annexe 4.

4- Point d'actualité :

- Évolution du projet de fusion du CDGI et des centres hospitaliers de Levroux et Valençay et de l'EHPAD de Vatan

M. THOMAS Directeur par intérim du groupe EP'AGE 36, présente l'évolution du projet de fusion, voir annexe 5.

M. THOMAS précise que chaque site conservera son identité, et chaque étape de ce rapprochement associera les professionnels.

Mme DUPEUTY rajoute que cette fusion est prévue pour le 01/01/2027.

Mme de GOUVILLE précise que contrairement à ce qui est indiqué sur la diapo 8, les investissements présentés dans le cadre de la fusion ne sont pas que la somme des investissements prévus.

- Projet de rapprochement entre Hôpital et Clinique

M. HARMEL, Directeur du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, expose le projet et le travail autour de cette fusion, voir annexe 5. L'objectif annoncé est de rendre les établissements plus attractifs afin d'inciter des professionnels de santé et notamment des médecins dans trois spécialités : gériatrie, soins médicaux de réadaptation et chirurgie, afin de répondre aux besoins de terrain et de garantir le lien de proximité avec les usagers.

Il est rappelé qu'une transparence conjointe entre la Clinique et l'Hôpital sera garantie et que toutes les instances sont informées des avancées de ce projet.

Les membres du CDCA souhaitent des précisions sur la possibilité pour les malades de se rendre en Clinique et non l'inverse, ainsi que sur le reste à charge pour les malades dès lors qu'ils seront soignés par les médecins de la Clinique. Pas de réponse donnée sur ce sujet.

M. HARMEL rapporte que les discussions sont toujours en cours notamment sur le plan financier. Un loyer sera versé par la clinique à l'hôpital. En ce qui concerne la prise en charge des patients, celle-ci sera équivalente mais il est rappelé que l'hôpital bénéficie de davantage d'équipement.

En l'absence d'autre question, la séance est levée.

Annexes :

1. Motion du CDCA relative à la situation des EHPAD
2. Présentation et point d'actualité sur la réforme des SAD dans l'Indre
3. Actualités du secteur du handicap dans l'Indre
4. Présentation du bilan de l'école inclusive dans l'Indre
5. Présentation du projet de fusion des centres hospitaliers/EMS/clinique
6. Compte-rendus des réunions du bureau du CDCA en 2025

Dates à retenir :

Calendrier des prochaines réunions en 2026 :

Bureau :

10/02/2026 14h00 salle 224 à la DPDS

07/05/2026 14h00 salle 224 à la DPDS

Séance plénière du CDCA :

- 30/06/2026 à 14h15 – Hôtel du Département – Place de la Victoire et des Alliés – Châteauroux